



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/12/14

Reçu en Préfecture le : 16/12/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 15 décembre 2014
D-2014/747

Aujourd'hui 15 décembre 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Benoit MARTIN

Projet école et cinéma. Participation financière de la Ville de Bordeaux. Autorisation.

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, la Ville de Bordeaux, en collaboration avec la Direction des Services de l'Education Nationale de la Gironde, a mis en place les opérations suivantes :

- Escapade avec l'Orchestre National de Bordeaux Aquitaine (ONBA),
- Escapade à l'Opéra,
- Ecole et Cinéma.

L'action « Ecole et Cinéma » s'adresse aux élèves de grande section des écoles maternelles et aux élèves des écoles élémentaires (cycle 2 et 3).

Elle est financée par le Ministère de la Culture (Centre National de Cinématographie), le Ministère de l'Education Nationale (Direction des Ecoles) et les Communes.

L'objectif de cette action :

- former l'enfant spectateur par la découverte active de l'art cinématographique en salle, à partir de la visualisation d'œuvres du patrimoine et d'œuvres contemporaines,
- offrir des possibilités de formation aux enseignants qui participent à ce dispositif.

Dans cette perspective, la compréhension du langage cinématographique, l'appréhension du réel et de l'imaginaire, sont particulièrement recherchées par une approche pratique :

- projection en salle d'un choix de films représentatifs des genres cinématographiques passés et contemporains,
- mise à disposition des enfants et des enseignants d'une documentation pour compléter leur approche du film,
- mise en place de stages pour les enseignants (formation à l'histoire et aux langages cinématographiques).

A Bordeaux, cette opération a débuté en septembre 1997.

Pour l'année scolaire 2014/2015, 18 écoles élémentaires et maternelles participent au projet : Vieux Bordeaux, Jacques Prévert, Balguerie, Nuyens, André Meunier, Carles Vernet, Stéhélin, Anatole France, Albert Barraud, Somme, Paul Lapie, Achard, David Johnston, Paul Doumer, Raymond Poincaré, Jules Ferry élémentaires, Jean Monnet et Sousa Mendès maternelles.

Les élèves de 30 classes des cycles 2 et 3 soit 755 élèves vont ainsi bénéficier de la programmation de trois productions :

1^{er} trimestre :

- Cycle 2 : *Katia et le crocodile* de VERA PLICOVA SIMKOVA et JAN KUCERA
- Cycle 3 : *Jacquot de Nantes* d'AGNES VARDA

2^{ème} trimestre :

- cycle 2 : Programme de 5 courts métrages :
 - *Le moine et le poisson* de MICKAËL DUDOK DE WIT
 - *Rentrée des classes* de JACQUES ROZIER
 - *Le hérisson dans le brouillard* de YOURI NORSTEIN
 - *La première nuit* de GEORGES FRANJU
 - *Le jardin* de MARIE PACCOU
- cycle 3 : *Le voleur de bicyclettes* de VITTORIO DE SICA

3^{ème} trimestre :

- cycle 2 et 3 : *Ponyo sur la falaise* de HAYAO MIYAZAKI

La Ville de Bordeaux est sollicitée pour prendre en charge le prix d'entrée fixé à 2,40 euros par séance, soit un montant de 5436€ pour l'année 2014 – 2015.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser M. Le Maire à signer l'avenant local pour l'année scolaire 2014-2015,

De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à régler les entrées aux cinémas, Le Festival (association Flip Book), l'UGC et à l'Utopia

La dépense sera imputée sur la rubrique 213 – compte 6188.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 décembre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Emmanuelle CUNY

AVENANT LOCAL
ÉCOLE ET CINÉMA EN GIRONDE
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

Concernant

La commune de Bordeaux, commune associée au dispositif, représentée par M. le maire ou son représentant, Hôtel de Ville - Place Pey-Berland - 33077 Bordeaux.

Vu la convention triennale d'objectifs signée le 25/01/2014 entre M. l'Inspecteur d'académie de la Gironde, M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles d'Aquitaine, M. le Directeur du CRDP d'Aquitaine, Mme la Directrice du CDDP de la Gironde, M. le Président de l'association Cinéma Jean Eustache

Vu la délibération n° du Conseil municipal en date du

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le présent avenant a pour objet de définir les modalités du partenariat entre les signataires pour permettre la participation des écoles de Bordeaux au dispositif « École et Cinéma » en Gironde au cours de l'année scolaire 2014-2015.

Article 2 :

La coordination départementale du dispositif École et Cinéma pour la Gironde valide l'inscription des écoles et des classes suivantes :

- Élémentaire Stéhelin : DEBUSSCHERE Isabelle, CP – SIMON Marie, CE2
- Élémentaire Carles Vernet : DICHARRY Laëtitia, CE2/CM1 – PORRAS Marie-Agnès, UPE2A
- Élémentaire Paul Lapie : DEUTSCH Marianne, CM2
- Élémentaire Achard : DAUBA Isabelle, CP/CE1 – POLLO Stella, CP/CE2
- Élémentaire Albert Barraud : COLETTA Caroline, CM2
- Élémentaire A. France : BOUTHONNIER Céline, CP
- Élémentaire A. Meunier : HERRANZ Rodolphe, CM2 – LAMARQUE Nathalie, CE1/CE2 – MOURAS Patrick, CM1 – SOROUETGARAY Isabelle, CP
- Élémentaire Balguerie : ROCHE Murielle, CM1
- Élémentaire D. Johnston : MINVIELLE SEBASTIA Myriam, CE1
- Élémentaire J. Prévert : FERBOS SAHUC Laurence, CP/CE1 – LAHONTAA Marie, CE2 – LAPEYRERE Nathalie, CM2
- Élémentaire J. Ferry : CARRASCO BENBRAHIM Isabelle, CP – DONIAS Suzanne, CP/CE1
- Élémentaire Nuyens : LARGILLIER Agnès, CM1 – LAVERGNE Thibault, CM1/CM2
- Élémentaire P. Doumer : LACREU Fabienne, CP
- Élémentaire R. Poincaré : LITTY Rachel, CM1
- Élémentaire Somme : DESTRUHAUT Sylvie, CM1/CM2 – TORTES SAINT JAMMES Muriel, CE1
- Élémentaire Sousa Mendès : LHUILLIER Sandra, GS – RAYMOND Anne, CE1
- Élémentaire Vieux Bordeaux : ROUSSEAU Elodie, CE1
- Maternelle J. Monnet : DIMITRI Stella, GS

soit un total de 30 classes.

La coordination départementale s'engage à mettre en œuvre auprès des enseignants toutes les actions d'information, d'accompagnement, de conseil, de formation et à leur diffuser les documents d'accompagnement des films proposés dans le cadre du dispositif.

Article 3 :

Les communes associées à École et Cinéma en Gironde participent au financement du dispositif en l'inscrivant dans leur politique d'accompagnement des actions culturelles ou scolaires et dans la politique de la ville (CEL, Education prioritaire, etc.).

La commune s'engage à prendre en charge, dans la mesure du possible :

- le coût de la billetterie pour les projections des films organisées par le cinéma Utopia, UGC et Le Festival à Bègles, sur présentation de factures par l'exploitant de la salle,
- le coût des transports des élèves et des enseignants entre l'école et le cinéma,
- la mise à disposition de l'école des équipements et agents communaux nécessaires en tant que de besoin (notamment pour accompagner les sorties des élèves se rendant au cinéma dans ce cadre).

Le présent avenant annuel est établi pour l'année scolaire 2014-2015. Il pourra être prorogé après accord et actualisation des différents partenaires, ou dénoncé par l'une ou l'autre des parties.

Le présent avenant est signé en 2 exemplaires, dont un devra être retourné au coordinateur cinéma du dispositif : Cinéma Jean Eustache – 7 rue des Poilus – 33600 Pessac.

Fait à Bordeaux, le

M.....,
Maire de Bordeaux

